

# du ministère papal et de l'église de rome

---

*Pour la tradition catholique, un siège épiscopal parmi tous les autres, une Eglise est éminente : celle de Rome. Le lien entre la primauté universelle de cet évêque et le fait que justement il préside cette chrétienté particulière paraît aller de soi, enseigné qu'il est par deux millénaires d'histoire. Mais actuellement, vu l'ampleur et la complexité de ses responsabilités face à l'ensemble du catholicisme, le pape n'est plus, à la limite, évêque de Rome qu'en titre. De fait, l'administration de son diocèse est confiée à un autre évêque : le « cardinal-vicaire ». Dès lors, on peut se demander si le successeur de Pierre ne gagnerait pas à voir reconnue en droit face à cette Eglise une indépendance virtuellement acquise — sauf sur certains points qui ne sont peut-être que résidu gênant du passé ?*

*A l'inverse, face à un monde en profond et rapide bouleversement, qui met à rude épreuve les structures héritées de l'histoire, d'autres voix s'élèvent pour suggérer un réaménagement de l'exercice de l'autorité pontificale — mais dans un sens tout différent. Il s'agirait bien plutôt de retrouver, selon un mode adapté aux conditions présentes, la vérité d'un lien proclamé essentiel entre le pape et « son » Eglise de Rome.*

*C'est l'un et l'autre de ces sons de cloche que l'on donne ici à entendre.*

---

## position I un pape détaché de tout lien à une église locale

Est-il nécessaire que l'Eglise catholique trouve son modèle dans le passé ? Ne serait-il pas plus logique qu'une Eglise dont, par son espérance, toute l'énergie est tournée vers l'avenir, s'initie sans cesse à la nouveauté, en raison même de la nouveauté des temps ? La structure romaine de l'Eglise catholique doit-elle faire exception à ce mouvement vers l'avenir ? Ce lien entre la papauté et Rome s'inscrit-il dans son his-

toire comme une donnée intangible, à partir de laquelle il faille seulement penser des aménagements, écartant toute velléité de transformation effective ? Ou bien ce lien, que d'aucuns jugent intangible, n'est-il qu'une forme mythique d'attachement affectif à notre passé ?

Je n'entrerai pas dans des discussions savantes avec les partisans du lien irréductible entre la « présidence » de l'Eglise catholique et la « présidence » de l'Eglise locale de Rome. Je constate qu'il en fut ainsi pour des raisons qui me paraissent historiques. Il n'existe, à mon sens, aucune exigence dogmatique sur ce point. Je constate de plus que ce fait n'est pas dénué de signification : qu'une Eglise parmi d'autres bénéficie en son évêque de la prééminence invite à prendre au sérieux l'Eglise locale. Les partisans d'une autonomie des Eglises locales dans une communion à l'Eglise de Rome disposent là d'un argument qui n'est pas négligeable.

Mais est-il certain que la prééminence aujourd'hui attribuée à une Eglise locale, celle de Rome, en raison du rôle centralisateur joué par cette Eglise locale et des moyens modernes de communication, ne travaille pas désormais contre ce que précisément on désirait ainsi sauvegarder : l'Eglise catholique comme une communion d'Eglises locales autonomes, dont l'Eglise de Rome en son évêque représenterait le lien concret ? Pour réaliser actuellement cette intention des premiers siècles, n'est-il pas nécessaire, dans la dispersion contemporaine de l'Eglise catholique de l'Extrême-Orient à l'Extrême-Occident, que disparaissent toute prééminence et tout modèle d'Eglise ? N'est-il pas plus utile que naisse une fédération d'Eglises autonomes, dont le lien de communion serait assuré par le président élu de toutes les Eglises ? Ne pourrait-on imaginer que la transformation du régime présent fondant sa légitimité dans le lien entre la papauté et le siège de Rome assurerait plus efficacement l'intention véhiculée à l'origine par ce lien ? Bref, la rupture entre la présidence de l'Eglise catholique et celle de Rome assurerait mieux ce qui est escompté du statut présent.

### **une autre hypothèse**

Dans les quelques lignes qui suivent, je formulerai donc une hypothèse, fondée sur l'éloignement de la responsabilité à l'égard de l'Eglise catholique par rapport à celle de l'Eglise de Rome.

De par leur dispersion culturelle (Europe, Asie, Afrique, Amérique du Nord et du Sud, Océanie), les Eglises locales ne peuvent plus disposer d'un modèle d'Eglise. Jusqu'à présent, le modèle romain a dominé l'ex-

tension de l'Eglise catholique au point que, jusqu'à Vatican II, les chrétiens japonais célébraient la louange de Dieu et le repas eucharistique en langue latine selon le rite romain.

Ce serait jouer trop facilement l'idéalisme que d'oublier les conséquences concrètes de ce modèle. Je me souviens avoir été profondément choqué, à Otavalo, en Equateur, de la façon de célébrer une messe dominicale où n'assistaient que des Indiens andins (nous étions deux Européens). Tout s'y est passé comme si nous étions à Paris, dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement, sauf pour la langue espagnole, traduite d'ailleurs du latin. Historiquement le modèle romain a fonctionné comme un des obstacles à une liturgie, à une pratique, à une pensée issues du terreau dans lequel la Parole évangélique, de par l'Esprit, prenait racine. C'est la diaspora de l'Eglise catholique qui fait apparaître combien est désormais fictif le modèle d'une Eglise locale. Ce modèle ne peut être que sa charité à accepter une forme et une expérience autres que les siennes, nous dit-on. Il est vrai, mais ce n'est pas ce qu'a fait Rome en vertu de sa prééminence, et les ruptures historiques d'avec cette Eglise ont sans doute davantage de raisons culturelles que de raisons proprement religieuses. Je ne prétends pas que ce modèle romain n'ait pas été nécessaire pendant les premiers siècles, dans une culture relativement homogène. Je dis que pour promouvoir précisément ce qu'il voulait promouvoir, il doit désormais, surtout après les excès de centralisation qui se sont fait jour ces deux derniers siècles, subir une transformation radicale.

### centralisation

J'entends par centralisation le fait que les présidents des Eglises locales (évêques) sont désormais davantage perçus et souvent traités comme les représentants d'un pouvoir central fixé à Rome que comme les responsables et les interprètes de leur Eglise. Ainsi une assemblée épiscopale ne dispose-t-elle d'aucune possibilité d'adapter le ministère aux besoins de sa propre Eglise, puisque les formes des ministères sont définies pour Orléans (France) comme pour Port-Moresby (Nouvelle-Guinée) par l'Eglise romaine. La demande de Mgr Riobé devant la déficience actuelle des vocations au ministère sacerdotal, à statut de célibat, la réaction sans aménité comme sans écoute de Rome, les mises en garde de Paul VI contre les assemblées dominicales sans prêtre (comme s'il importait davantage à l'Evangile que nul ne se réunit le dimanche pour prier et lire l'Ecriture plutôt que de le faire sans un prêtre) témoignent combien un modèle uniforme d'Eglise est dommageable à la nécessaire diversité

## **christian duquoc**

d'expression de l'Évangile, fondée sur la diversité réelle des situations. Rome est un modèle abstrait, bénéficiant de l'*aura* mythique de son histoire. Je constate que la définition de l'infaillibilité papale est détournée de son sens obvie au profit d'une idéologie justifiant les moindres faits et gestes du pape, évêque de Rome, revêtant de par les mass-media un poids mondial. Les décisions des congrégations romaines, influencées par une tradition trop particulière, prennent une importance excessive, faisant jouer à leur profit l'*aura* d'infaillibilité qui entoure le siège romain.

### **le souci de toutes les églises**

Avoir le souci de toutes les Églises, c'est faire en sorte que, dans leur diversité, elles s'acceptent mutuellement comme professant la même foi, dynamisées par la même espérance, et transformées par le même Esprit. Le « référent » n'est pas le modèle d'une Église locale qui aurait prééminence, fût-ce « dans la charité », mais l'Évangile de Jésus-Christ. Le modèle, s'il faut utiliser ce terme, est « à venir », il est le Royaume. Le ministère papal : avoir souci de toutes les Églises, serait non point d'assurer la survie d'un modèle dépassé, mais de faire en sorte qu'à la nouveauté sans cesse émergeant de l'histoire, l'Évangile de l'avenir soit présent. Faire communier les Églises, dans leur diversité et leur différence, à l'Évangile de Jésus-Christ, sans qu'aucune Église locale ait prééminence sur une autre et s'arroge un droit de vérité, tel est le ministère des successeurs de Pierre.

Le ministère ne peut avoir des structures concrètes identiques à travers l'histoire. Aucun modèle n'est éternellement parfait. Il s'agit de se demander si les modèles ayant existé et si le modèle actuel assurent au mieux ce qui est exigé par cette communion à Jésus-Christ dans la différence. Il ne le semble pas.

### **le poids du passé**

A mon avis, ce lien à l'Église de Rome, par le poids de son histoire centralisatrice et désormais bureaucratique, malgré un concile qui a voulu être libérateur, pèse constamment sur toutes les initiatives au point que, de façon malsaine, celles-ci se prennent dans la clandestinité et que, parfois injustement, les documents romains sont ignorés parce que jugés conservateurs ou rétrogrades.

Le système présent de présidence, sans limite d'âge, conduit à des fins de règne pénibles : intrigues, indécisions, angoisses, rumeurs stérilisent toute politique à long terme. Je ne critique pas la personnalité des papes, je constate que le modèle présent, par la mythologie qu'il entretient autour

## ministère papal et église de rome

de la personne papale et le chantage affectif qu'il favorise, laisse aux Eglises locales et aux évêchés très peu de marge de liberté. A telle enseigne que pour plusieurs documents romains, les évêques se sont astreints, souvent non sans contradiction, à en restreindre la portée.

Dès lors, ce qu'il s'agit de sauvegarder : la communion effective des Eglises locales dans leur diversité et leur différence, étant plus important à mes yeux que ce qu'il s'agit de conserver : la forme archaïque du ministère papal, je penche, en raison de la diaspora mondiale de l'Eglise catholique, pour une autre forme d'exercice de ce ministère, c'est-à-dire du service de l'Eglise catholique.

### **deux conditions du ministère papal : une hypothèse**

J'imagine ce ministère lié à deux conditions : être détaché des soucis, des intérêts et des pressions d'une Eglise locale ; être responsable de l'Eglise pour un temps relativement court.

Etre détaché des soucis, des intérêts, des pressions d'une Eglise locale. Ceci signifie que le responsable visible de l'unité catholique ait pour tâche de vivre de l'intérieur la collégialité épiscopale. Bref, qu'élu par les différentes assemblées épiscopales, il assure l'unité de ces assemblées, non pas dans l'inconnaissance de leur diversité, mais à partir de leur diversité ; qu'il puisse, avec chaque Eglise, juger ce qui sied au mieux, étant donné la structure historique et culturelle, pour témoigner de l'Evangile, sans préjugés provenant de modèles précédents.

Etre responsable de l'Eglise pour un temps relativement court : c'est là une exigence du souci et du travail considérables que cause la dispersion mondiale de l'Eglise catholique. C'est là aussi une question de sagesse : continuer d'assumer une responsabilité alors que diminuent les forces, c'est laisser en fait le pouvoir à des sous-ordres ou à des coteries. Le sérieux du ministère apostolique exige aujourd'hui qu'il ne soit plus une propriété définitive, mais une charge exercée pendant un laps de temps déterminé. Bien des drames seraient sans doute évités dans l'Eglise catholique si cette sagesse démocratique, recommandée par elle à tous les Etats, était appliquée à son propre gouvernement.

Je pense que cette double ligne directrice, loin de mettre en péril le ministère de Pierre, le charisme que les catholiques lui reconnaissent, lui assurerait au contraire une liberté dont le lien avec les pressions d'une Eglise locale, aujourd'hui celle de Rome, la prive à l'évidence. Pour les aménagements juridiques, je laisse à plus savant que moi de les imaginer.

**christian duquoc**